**EXAMEN DE QUALIFICATION DES MEMBRES –
REPORT PARTIEL DES FRAIS**

**OBJET**

L’Institut des CBV reconnaît que la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions financières sur certains candidats à l’EQM. Pour cette raison, l’Institut des CBV offrira à ces personnes (c.-à-d. celles dont le revenu personnel ou du ménage a été réduit en raison de la COVID-19) la possibilité de reporter le paiement de 50 % de leurs frais de l’Examen de qualification des membres (EQM) jusqu’au vendredi 18 septembre 2020.

Nous demandons aux candidats à l’EQM qui souhaitent se prévaloir de ce report partiel des frais de lire attentivement les conditions ci-dessous, de remplir les renseignements dans le bas du présent document, et de le faire parvenir à Christine Sawchuk, directrice de la formation et de l’accréditation, à christine.sawchuk@cbvinstitute.com, avant **17h HE le lundi 15 juin 2020**. Les demandes pour les reports ne seront pas acceptées ou considérées après cette date.

**ADMISSIBILITÉ**

Un report partiel des frais est offert aux candidats à l’EQM dont ***la situation financière personnelle a été affectée négativement par la pandémie de COVID-19 en raison d’une réduction de salaire, d’une perte d’emploi ou d’une raison semblable.***

**MODALITÉS**

1. 50 % des frais seront payés par le candidat à l’EQM au moment de l’inscription.
2. Les 50 % restants des frais (685 $) doivent être payés avant le vendredi 18 septembre 2020. Plus d'informations seront fournies dans les prochaines semaines.
3. Le candidat à l’EQM ne pourra pas passer son examen jusqu’à ce que les frais de cours aient été intégralement payés.

**DÉCLARATION**

Je satisfais aux conditions susmentionnées d’admissibilité au report partiel des frais et j’accepte les modalités indiquées.

|  |  |
| --- | --- |
| **Name:** | Click or tap here to enter text. |

***NOTE****: Les candidats de l’EQM qui ont déjà payés leurs frais au complet, mais qui qualifient pour le report partiel des frais et souhaitent profiter de cette opportunité, peuvent soumettre le formulaire ci-dessus à Christine Sawchuk (christine.sawchuk@cbvinstitute.com) pour recevoir un remboursement de 50 % (à repayer le vendredi 18 septembre 2020).*